



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question au Gouvernement n° 3695

Texte de la question

MALADIE DE PARKINSON

M. le président. La parole est à Mme Anny Poursinoff, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine Mme Anny Poursinoff. Puisque M. le ministre de l'agriculture nous a annoncé hier soir qu'il va confirmer le moratoire sur l'interdiction de la culture en France de l'OGM Monsanto 810, et en espérant qu'il tiendra promesse, ce n'est pas lui que je veux interroger, mais M. le ministre de la santé. Le sujet, la maladie de Parkinson, concerne d'ailleurs en partie l'agriculture.

Cette maladie touche aujourd'hui près de 150 000 personnes en France, avec environ 10 000 nouveaux cas par an. Elle ne concerne pas que des personnes âgées, mais affecte pour un tiers des adultes de moins de 60 ans, bouleversant leur vie et celle de leur entourage.

Il s'agit d'une maladie chronique, dont l'exposition aux pesticides constitue un facteur aggravant. Elle se traite mais ne se guérit pas. Les personnes qui en souffrent ont donc besoin d'une prise en charge et d'un suivi sur le plan médical et social tout au long de leur vie.

Face à cet enjeu de santé publique et de solidarité, vous avez promis un plan Parkinson. On pourrait vous en féliciter si cette annonce avait été suivie d'effet.

Malheureusement, et comme trop souvent, les financements et les prises de décision de votre ministère n'ont pas suivi.

Faire miroiter aux associations, aux malades et à leurs familles des plans gouvernementaux sans y mettre les moyens nécessaires discrédite votre gouvernement. Ce discrédit rejaillit sur les élus, de toutes couleurs politiques, qui voudraient sincèrement voir avancer cette cause.

Monsieur le ministre, quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour faciliter la vie des personnes qui souffrent de la maladie de Parkinson ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Les mesures pour soutenir les victimes de la maladie de Parkinson et leurs familles seront arrêtées avant la fin de l'année pour être mises en oeuvre au début de 2012.

Suite à la journée de sensibilisation sur la maladie de Parkinson en avril dernier, Nora Berra et moi-même avons décidé, le 11 avril, de réunir l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier, au premier rang desquels les associations de patients. Les réunions ont eu lieu régulièrement et la dernière s'est tenue le 10 novembre dernier. C'est alors que nous avons fixé le calendrier que je viens de vous indiquer.

Vous êtes à l'origine de cette démarche et je voudrais saluer aussi l'engagement de nombreux élus de toutes sensibilités, en particulier celui de Jean-Charles Taugourdeau.

Parmi les premières mesures, nous voulons transformer les centres informels qui existent en centres de ressources. En effet, on croit connaître cette maladie, qui affecte de 120 000 à 150 000 personnes, mais beaucoup de ses aspects sont encore méconnus. Il nous faut travailler avec les médecins généralistes, qui sont en première ligne, avec les neurologues et toute la chaîne du soin, sans la réduire à la prise en charge sanitaire. Nous voulons, plutôt que de faire de grandes déclarations, partir des vingt mesures prioritaires évoquées dans le livre blanc par les associations pour fixer un plan de travail et d'action.

C'est dans cet esprit que nous travaillons avec les associations et tous les acteurs et c'est dans cet esprit que, avec Nora Berra, nous ferons des propositions concrètes avant la fin de l'année pour les mettre en oeuvre au début de 2012. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3695

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 novembre 2011